

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 7 Septembre 2020

SEANCE du 18 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le 18 Septembre, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Séward, sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge, puis de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : Jérôme VIAUD, Rémy PELLESCI, Michèle PAGANIN, Christophe FIORENTINO, Mireille BOISSY, Magali CHELPI-EN-HAMER, Emma VERAN, Noura CHAABOUNI-PENTHER, Marino CASSEZ, Christian ORTEGA, Yves PIGRENET, Bernard ALENDA, Didier CARRETERO, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Sébastien LEROY, Christine LEQUILLIEC, Julie FLAMBARD, Eric CHAUMIER, Isabelle DOUULENS, Fleur FRISON-ROCHE, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Marc COMBE, Philippe SAINTE ROSE FANCHINE, Christian ZEDET, Jean-Marc DELIA, Claude BOMPAR, Jean-Marc MACARIO, Jean-Luc RICHARD, Jean-Paul HENRY.
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : Jean-Louis CONIL, David VARRONE, Ismaël OGEZ, Pierre BORNET, Stéphane BERGEON, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Christophe MOREL, Jean-Pierre PETITHUGUENIN, Jean GHIBAUDO, Pierre ASCHIERI, Serge BERNARDI, Jean-Luc FRANCOIS, Claude CEPPI, Françoise BRUNETEAUX, Gilles CIMA, Thomas DE PARIENTE, Christian TARICCO, Marie POURREYRON, Muriel BERGA, Charles BAREGE.
- **ONT DONNE POUVOIR** : Michèle TABAROT, Muriel DI BARI, Michèle ALMES, Richard GALY, Christophe ULIVIERI, Michel CHARABOT, Georges BOTELLA.

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 21 Février 2020.


**2020-09 : Détermination du nombre de Vice-Président(es)**

Après dépôt en Préfecture

Le : 24/09/2020

Publication ou notification

Du : 24/09/2020

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
|    | <b>DELIBERATION / N° 2020-09</b> |
| <b>COMITE SYNDICAL</b>  | <b>DU 18 SEPTEMBRE 2020</b>      |
| <b><u>OBJET</u></b> : Détermination du nombre de Vice-Président(es)   |                                  |
| <p><b><u>SYNTHESE</u></b></p> <p>Suite à la désignation des membres représentants du SCoT'Ouest par la CA du Pays de Grasse et la CA Cannes Pays de Lérins et afin d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat, il convient de fixer le nombre de Vice-Président(es).</p> |                                  |

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-président(es) est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que celui-ci ne puisse excéder 20 % de l'effectif légal du Comité syndical.

Le Comité syndical comprend cinquante-six délégués syndicaux ce qui porte à 11 le nombre maximal de Vice-Président(es).

Pour assurer un fonctionnement efficace et représentatif, il est proposé de limiter le nombre de vice-président(es) à 10 et d'assurer une répartition équilibrée entre la C.A des Pays de Lérins et la C.A du Pays de Grasse.


Chaque vice-président(e) sera membre du bureau.

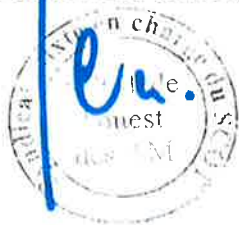
Le Président propose de fixer à 10 le nombre de vice-président(es) et de le répartir de manière équilibrée, soit 5 vice-président(es) pour la CA Cannes Pays de Lérins et 5 vice-président(es) pour la CA du Pays de Grasse.

**Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité**

- **DE FIXER** à 10 le nombre de vice-président(es)
- **DE REPARTIR** de manière équilibrée :
  - o 5 vice-président(es) pour la C.A Cannes Pays de Lérins
  - o 5 vice-président(es) pour la C.A du Pays de Grasse.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus,

  
**Jérôme VIAUD**  
 Président du Syndicat Mixte  
 en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes



## AR PRÉFECTURE

### Détermination du nombre de Vice-Président(es)

Numéro de l'acte : 2020\_09

Date de la décision : 18/09/2020

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20200918-2020\_09-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité émettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 24/09/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Institutions et vie politique / Election executif

Document : [99\\_SE-006-200016319-20200918-2020\\_09-DE-1-1\\_1.pdf](#) ( Document original )

---

Date de dépôt de l'acte : 24/09/2020 11:38:26

Date d'envoi de l'acte : 24/09/2020 11:40:31

Date de réception de l'AR : 24/09/2020 11:41:01